

Compte rendu conseil municipal

Séance du 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 06 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique.
- **Était absent excusé :** /
- Madame GAUDARD Gersande est nommée secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 08 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT « GRANDE RUE »

Monsieur le Maire informe que la place située devant les portes d'entrée de la maison SIMON (ex maison GUILLAUME Roger) et de la maison CAILLET est une place publique.

Il lui a été signalé qu'un véhicule était constamment garé sur cette place, rendant difficile l'accès à ces deux maisons et le stationnement des véhicules de secours.

Il rencontrera le propriétaire du véhicule et prendra un arrêté d'interdiction de stationner, sauf pour les véhicules de secours. Un panneau de signalisation sera installé.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

. Chemin du Munet : Les travaux sont en cours. Le reprofilage doit être réalisé cette semaine et la pose d'enrobé suivra.

. Chemin de Boisseret : Suite au départ du conducteur de chantier qui a suivi les travaux sur le chemin de Boisseret, Monsieur BORDELET prend connaissance de ses dossiers ...

Si le chantier ne démarre pas rapidement, nous engagerons une action contre lui par l'intermédiaire de notre compagnie d'assurances.

. Le bouchage des nids de poules à Chassenay a été commandé à l'entreprise BORDELET. Une autre entreprise sera contactée.

. Travaux d'assainissement : la mise à la côte des regards a aussi été commandée à l'entreprise BORDELET.

Aucune date n'est fixée par l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

. Notre demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux d'« aménagements centre bourg » sera examinée en 2023.

. Réseau annexe d'assainissement (fin de la rue Capus) :

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR

. Illuminations : cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes est fixée au samedi 03 décembre 2022.

Un marché de produits locaux, un tir de feux d'artifice

Les guirlandes lumineuses seront installées du 03 décembre 2022 et seront déposées le 09 janvier 2023.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Les bénévoles de la bibliothèque installeront une vitrine dans l'entrée de la mairie (thème hiver ou Noël ??)

. Vœux (du Maire ou de la Municipalité) : dimanche 08 janvier 2023

. Apéritif dinatoire ?? avec les agents et leurs conjoints : samedi 10 décembre 2022, à 19 h.

. La fête de Noël du Sou des Ecoles devrait avoir lieu le vendredi 16 décembre 2022, à Souternon.

La réunion des membres CCAS est fixée au mardi 04 octobre 2022, à 20 h.

. Bulletin municipal : une première réunion se tiendra en mairie le 11 ou 12 octobre 2022, à 19 h.

QUESTIONS DIVERSES

. Cimetière : Messieurs Thierry COUDOUR, Yves GAUDARD et Jeannot BOUILLER ont fait le relevé des tombes abandonnées. Un panneau sera posé sur chacune d'elles à partir du 15 octobre pour signaler aux propriétaires éventuels de se signaler en mairie pour indiquer s'ils souhaitent ou non conserver leur concession.

. Le propriétaire de « La Cabane Bleue » n'a pas eu l'autorisation qu'il demandait

. Rentrée scolaire :

. Pôle Emploi a donné un avis favorable pour le renouvellement du Contrat Aidé de Mme Christine CHENEVARD pour 6 mois. Le taux de prise en charge par l'Etat est de 40 %.

. Le planning des 3 agents communaux qui travaillent à l'école a été modifié, avec leur accord.

. Une nouvelle enseignante complète le temps de travail de Madame JOANDEL le jeudi et le vendredi.

. 23 élèves sont inscrits en classe maternelle de Souternon, 11 à Grézolles (CP et CE1) et 21 à St Julien (CE2, CM1 et CM2).

. Une personne en reconversion professionnelle fera 3 stages à l'école au cours de cette année scolaire.

. Monsieur Michel BADAUD signale qu'on attend toujours la fourniture d'un banc, promis par la CCVAI.

Il rappelle que le CD42 et le Conseil Régional avaient donné un accord verbal pour l'aménagement d'une « boîte à lire » inclus dans le dossier de demande de subvention intitulé « aménagements en centre bourg ». Nous sommes dans l'attente d'un accord écrit d'attribution de subvention.

Il demande s'il est possible d'installer un container relais sur la commune afin de récolter les vêtements. Se renseigner auprès de qui faire la demande.

Une vitrine sera installée en décembre dans l'entrée de la mairie par les bénévoles de la bibliothèque (thème hiver ou Noël ?)

Madame Cécile DEUX a décidé de ne plus faire partie des bénévoles de la bibliothèque depuis le 1^{er} septembre 2022. Au 1^{er} janvier 2023, c'est Madame Josette LEFRANC qui partira.

Le concert organisé par l'association « Souternon, mon histoire », a été très apprécié par les spectateurs et a rapporté un bénéfice conséquent.

L'Atelier d'écriture va reprendre son activité, avec 13 personnes inscrites.

. Salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle que le prix du kwh facturé aux locataires de la salle des fêtes a été fixé à 0,50 €/kwh. Il a été interpellé par une association souternoise qui estime que, lors de sa dernière location, la facture correspondant à la consommation d'électricité est trop élevée.

Monsieur le Maire signale qu'un contrat jaune a été signé avec le fournisseur, et qu'il coûte cher ??

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas modifier les tarifs de location de la salle, ni le prix du kwh consommé. A voir en fin d'année.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

. Poubelles à Prachaise :

Monsieur Cédric MICHAUD rappelle qu'un gros container a été placé en haut du hameau pour tous les habitants.
Certains chauffeurs descendent jusqu'en bas du hameau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

